

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

l'Hon. J. Arthur Mathewson, C. R.,

Trésorier de la Province

À

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

le 24 février 1944



1944

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

l'Hon. J. Arthur Mathewson, C. R.,

Trésorier de la Province

À

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

le 24 février 1944



1944

1944

DISCOURS SUR LE BUDGET

24 Février 1944

l'Hon. J. Arthur Mathewson, C.R.

Monsieur l'Orateur,

Pour la cinquième fois j'ai l'honneur de me lever devant la Chambre et de proposer que vous quittiez maintenant le fauteuil et que la Chambre se constitue en Comité des voies et moyens. C'est la procédure traditionnelle pour permettre à la Chambre d'être saisie d'un rapport sur la situation financière de la Province et pour pourvoir aux besoins de Sa Majesté pour l'année financière à venir.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour brièvement passer en revue la gestion financière des cinq dernières années.

Établissement de la situation financière en 1936 et 1939 par une autorité indépendante.

Le présent Gouvernement a assumé la direction des affaires publiques le 8 novembre 1939. Le Département du Trésor me fut assigné. Un de mes premiers actes officiels fut d'établir la situation financière telle qu'elle se présentait alors. Je n'ai pas hésité à avoir recours à des comptables du dehors pour m'aider dans cette tâche; j'ai pris cette décision, non pas parce que je n'avais pas confiance dans les fonctionnaires du département que j'allais présider, mais parce qu'il m'a semblé sage que les faits soient reconnus par une autorité indépendante.

J'ai estimé qu'on éviterait ainsi des discussions ultérieures sur la situation exacte de la Province à l'époque où nous avons pris le pouvoir. Les comptables se mirent ardemment au travail et, en collaboration avec les fonctionnaires du département, ils établirent la situation réelle. Le rapport de ces comptables désintéressés a été publié et annexé au discours du budget prononcé en 1940. Les mêmes comptables ont préparé, à ma demande, un relevé comparatif de l'état des finances de la Province en 1936 et en 1939. Les faits auxquels je vais faire allusion furent établis; je les rappelle maintenant non dans un esprit de critique malveillante de l'administration précédente mais seulement pour faire ressortir les éléments de la tâche formidable à laquelle nous avons à faire face. Entre 1936 et le 8 novembre 1939, la dette globale de la Province avait plus que doublé. Aussi exactement qu'on put l'établir, le chiffre pour 1936 s'élevait à \$209,000,000. et pour 1939 à \$420,000,000. Les parties constituantes principales de cette dette globale sont peut-être d'un intérêt plus immédiat. La dette consolidée détenue par le public avait passé de \$130,000,000. à \$278,000,000., une augmentation de \$148,000,000. La dette non consolidée ou flottante avait été portée de \$40,000,000. à \$55,000,000. Ces deux éléments sont les plus importants et je ne retiendrai pas la Chambre pour examiner de nouveau la situation en ce qui concerne le passif différé et le passif indirect puisque ces aspects de la question ont fait l'objet d'un examen des documents antérieurement publiés.

Augmentation de la dette.

Les chiffres que j'ai cités démontrent que pendant les 165 semaines du mandat de l'administration précédente, celle-ci a augmenté la dette consolidée et flottante à raison d'environ \$1,000,000 par semaine et ceci sans tenir compte de l'augmentation du passif indirect et du passif différé. Une telle accélération de l'endettement dépassait les charges que pouvait supporter la Province. Le Gouvernement de l'époque est inévitablement arrivé au bout de ses moyens; il ne lui fut plus possible d'emprunter au Canada. D'une émission d'obligations de \$30,000,000. lancée en mars 1939, il restait invendu plus de \$5,000,000. au mois de juillet suivant. En désespoir de cause, le Gouvernement d'alors s'orienta vers le marché américain où il arriva à emprunter \$30,000,000. Pour cette opération nous devons maintenant déboursier \$110,000. chaque année en prime sur l'annuité de \$1,000,000. payable en fonds américains. Nous devons également payer une prime semblable sur les paiements annuels d'intérêt.

Augmentation des impôts.

On ne doit pas croire que l'administration antérieure ne s'est pas efforcée d'augmenter les revenus au moyen des impôts. L'année avant son entrée au pouvoir, c'est-à-dire pour l'exercice qui s'est clos le 30

juin 1936, les revenus se montaient à \$38,666,299.27. Au 30 juin 1939, c'est-à-dire à la fin du dernier exercice de l'administration précédente, celle-ci les avait portés à \$60,836,100.20. Ces chiffres ressortent des comptes publiés par mes honorables amis siégeant de l'autre côté de la Chambre. Les personnes que les calculs intéressent constateront que l'augmentation des charges au titre des impôts représentait à peu près 60%. En dépit de cette augmentation des revenus et des impôts, les déficits annuels augmentèrent en raison surtout du complet relâchement du contrôle des dépenses.

Défaut de contrôle effectif des dépenses.

Pour l'année qui s'est close le 30 juin 1939, les dépenses s'élevèrent au montant de \$110,108,522.09, le chiffre le plus élevé jamais atteint. Les prévisions de dépenses qui avaient figuré au budget soumis à la Chambre pour la même année s'élevaient sur tous comptes à \$80,000,000. par rapport à des revenus évalués à \$57,000,000.; on s'attendait donc à devoir emprunter \$23,000,000. pour faire face aux exigences de l'exercice. Au lieu du montant prévu de \$80,000,000. que je viens de signaler, les dépenses effectives se sont élevées à \$110,000,000. et les revenus formèrent un total de \$60,000,000. ce qui laissait, sur tous comptes, un écart de plus de \$50,000,000. à combler par des emprunts.

On peut raisonnablement se demander comment les dépenses totales ont pu en fait s'élever à \$110,000,000. alors que le budget prévoyait \$80,000,000. L'explication est facile. D'une part, le budget n'a pas été suivi; il fut relégué dans un tiroir pour y accumuler de la poussière. D'autre part, conformément au système alors en vigueur, il était possible de dépasser le budget en ce qui concerne les deux-tiers des articles soumis à la Chambre. Le contrôle démocratique des dépenses exercé par la Chambre, contrôle qui constitue le fondement et la clef de voûte d'un Gouvernement responsable, était dans une grande mesure tombé en désuétude. On n'était pas lié par les articles statutaires du budget; on pouvait les dépasser en vertu du statut qui les régissait, sans respecter le chiffre qui avait été indiqué à la Chambre.

Mesures adoptées pour porter remède à la situation; plan méthodique pour équilibrer le budget.

Je vais maintenant passer à nos actes et lorsque je me serai brièvement exprimé, mon intention est de traiter de la situation actuelle et des mesures que nous envisageons pour l'avenir.

Le Gouvernement a constaté que s'il prenait des mesures trop rigoureuses pour arrêter les dépenses, le service public risquerait d'être sérieusement compromis. Quels que soient les individus chargés de

la gestion des affaires, le Gouvernement de la Province de Québec, en sa qualité de Gouvernement, devait remplir ses obligations. Nous nous sommes donc proposés d'équilibrer le budget graduellement et ceci dans les limites d'une période de trois ou quatre années. Nous devons compléter l'année financière 1939/40 conformément au budget voté par la Chambre sous le régime précédent. Ce budget qui s'élevait à \$81,000,000. avait déjà été dépensé ou engagé jusqu'à concurrence d'environ \$68,000,000. lorsque nous avons pris le pouvoir le 8 novembre 1939. L'administration précédente avait ainsi en quatre mois effectué de massifs prélèvements sur le budget dont presque 85% avait été épuisé; la tâche nous était imposée d'assurer pendant huit mois la marche des affaires sur la base du même budget dont il ne restait disponible que 15%. L'exercice a donc accusé un déficit sur tous comptes de l'ordre de \$52,000,000.

L'exercice suivant qui ne comportait que neuf mois nous a permis, sous l'empire du budget que nous avons établi, de réduire le déficit sur tous comptes à environ \$16,000,000.

Rétablissement statutaire du contrôle du budget exercé par l'Assemblée Législative.

La Chambre fut invitée—et elle ne se déroba pas à cette invitation —à passer des lois qui tout d'abord limitaient au chiffre indiqué à la Chambre les dépenses prévues à certains articles du budget. Par une loi ultérieure et de caractère plus général une grande partie du budget fut placée sous le contrôle direct de la Chambre. La situation a ainsi maintenant été renversée et environ deux-tiers de tous les articles compris dans les dépenses annuelles sont soumis au vote obligatoire de la Chambre.

Il serait difficile d'exagérer l'importance de la modification fondamentale qui fut ainsi apportée au système antérieurement en vigueur. Alors que l'ancienne pratique, aux termes de laquelle les départements pouvaient dépenser ce qui leur semblait raisonnable en ce qui concerne les deux-tiers des dépenses de l'année, n'avait pas de conséquences néfastes tant que le Gouvernement était dirigé par des hommes prudents et avertis, elle avait des conséquences désastreuses lorsque cette condition n'était pas remplie. Je ne saurais recommander trop fermement à la Chambre de défendre jalousement maintenant et à l'avenir la prérogative, qui est la sienne, de contrôler les cordons de la bourse.

Il ne s'ensuit pas qu'il faut que tous les articles du budget fassent l'objet d'un vote annuel. Certaines obligations sont essentiellement d'un caractère statutaire et permanent; je citerai par exemple le paiement des intérêts sur la dette publique, qui ne devrait pas être voté chaque année et qu'il convient de considérer comme une obligation

statutaire. Il y a d'autres catégories semblables de dépenses mais il n'en reste pas moins que dans toute la mesure du possible la Chambre devrait garder pour elle le contrôle des finances.

En plus des changements fondamentaux apportés au système financier, auxquels je viens de faire allusion, le Gouvernement s'est trouvé dans l'obligation d'imposer des taxes pour acquitter les dettes dont il avait hérité et pour faire face aux besoins accrus du service public. Corrélativement à la création de nouvelles sources de revenus, les dépenses furent comprimées d'une manière rigoureuse; elles furent ramenées de \$110,000,000. à environ \$90,000,000. et, à ce point, les dépenses et les revenus se sont rejoints.

Clôture de la période des déficits.

C'est avec beaucoup de satisfaction que je pus signaler qu'à la fin de la troisième année de notre administration la période des déficits était close, que le budget était équilibré sur tous comptes, qu'il avait été possible de faire face à toutes les dépenses ordinaires, extraordinaires et en immobilisations et que l'exercice qui s'était terminé le 31 mars 1942 accusait un surplus de \$1,988,000.

Tenant compte de cet excédent sur tous comptes, le Gouvernement s'empessa de réduire le fardeau des impôts et abolit les péages sur les ponts; cette décision eut pour effet de réduire d'environ \$1,400,000. les revenus de la Province.

Malgré cette perte de revenus, l'année suivante, c'est-à-dire celle qui s'est terminée le 31 mars 1943, a de nouveau accusé un excédent sur tous comptes, excédent qui s'est élevé à \$870,000. Le Gouvernement a alors estimé qu'il devait faire son possible pour réduire de nouveau le fardeau des impôts et en conséquence les petites successions furent dégrevées.

Les Comptes Publics pour l'exercice clos le 31 mars 1943 ont été soumis à la Chambre il y a quelque temps; on y trouvera les chiffres que j'ai cités. Il semble à peine nécessaire que je présente des observations sur la gestion de la dite année sur laquelle je me suis étendu en présentant le discours du budget le 25 mars 1943. A cette époque, les résultats étaient basés sur une expérience effective de onze mois et sur une évaluation pour un mois. On constatera que les prévisions qui furent alors faites correspondent presque exactement aux résultats effectifs.

Passons maintenant à l'année en cours qui se terminera le 31 mars prochain; je sou mets des tableaux faisant ressortir les résultats probables tant en ce qui concerne les revenus que les dépenses.

PROVINCE DE QUÉBEC

ÉTAT PROVISOIRE DES REVENUS ORDINAIRES

pour l'exercice financier 1943-44

10 mois terminés - 2 mois en cours - 12 mois

REVENUS ORDINAIRES:

Provenant de taxes:

Trésor, Bureau du Revenu:		
Loi des véhicules-automobiles.....	7,010,000.00	
Taxe sur la gasoline.....	11,800,000.00	
Droits sur les successions.....	6,600,000.00	
Taxes sur corporations.....	16,193,000.00	
Taxes sur transferts de valeurs.....	269,000.00	
Licences d'hôtels, restaurants, etc.....	340,000.00	
Taxe sur le revenu.....	2,480,000.00	
Taxe de vente.....	13,158,000.00	
Taxe sur le tabac.....	4,189,000.00	
Autres taxes.....	45,000.00	
	<hr/>	
	62,084,000.00	
Trésor, Bureau des Assurances.....	130,000.00	
Loi des liqueurs alcooliques, permis et droits.....	3,000,000.00	
Secrétariat de la Province.....	111,000.00	
Travaux Publics.....	36,000.00	
Travail.....	94,000.00	
Chasse.....	30,000.00	
Procureur Général.....	176,000.00	65,661,000.00

Provenant d'autres sources:

Subside de la Puissance du Canada (basé sur la population).....		2,739,000.00
Intérêts:		
Placements de fonds d'amortissement.....	1,503,000.00	
Divers comptes.....	418,000.00	1,921,000.00
<hr/>		
Commission des liqueurs de Québec:		
Compte de commerce.....	10,700,000.00	
Moins: Subvention à l'Assistance publique.....	1,000,000.00	9,700,000.00
<hr/>		
Richesses naturelles:		
Terres et Forêts.....	7,100,000.00	
Mines.....	2,046,000.00	
Chasse.....	392,000.00	
Pêcheries.....	48,000.00	
Colonisation.....	118,000.00	9,704,000.00
<hr/>		
Honoraires, divers départements.....		706,000.00
Amendes, etc., divers départements.....		580,000.00
Contributions municipales:		
Entretien des prisons, prisonniers, etc.....		45,000.00
Divers, différents départements.....		1,486,000.00
		<hr/>
		\$ 92,542,000.00

PROVINCE DE QUÉBEC

**ÉTAT PROVISOIRE DES DÉPENSES ORDINAIRES ET EN
IMMOBILISATIONS**

pour l'exercice financier 1943-44

10 mois terminés — 2 mois en cours — 12 mois

Départements	Total	DÉPENSES	
		Ordinaires	En immobili- sations
Affaires municipales.....	120,000.00	120,000.00	—
Agriculture.....	6,792,000.00	6,769,000.00	23,000.00
Bureau de reconstruction économique....	50,000.00	45,000.00	5,000.00
Chasse.....	564,000.00	564,000.00	—
Colonisation.....	3,976,000.00	3,976,000.00	—
Conseil Exécutif.....	1,568,000.00	1,568,000.00	—
Industrie et Commerce.....	450,000.00	450,000.00	—
Instruction publique.....	9,306,000.00	9,306,000.00	—
Législation.....	803,000.00	803,000.00	—
Mines.....	716,000.00	716,000.00	—
Pêcheries.....	710,000.00	525,000.00	185,000.00
Procureur général.....	4,642,000.00	4,642,000.00	—
Santé et Bien-Etre Social.....	5,701,000.00	5,646,000.00	55,000.00
Secrétariat de la Province.....	5,140,000.00	4,804,000.00	336,000.00
Terres et Forêts.....	2,877,000.00	2,510,000.00	367,000.00
Travail.....	7,533,000.00	7,533,000.00	—
Travaux publics.....	3,229,000.00	2,959,000.00	270,000.00
Trésor.....	21,517,000.00	21,517,000.00	—
Voirie.....	16,593,000.00	8,193,000.00	8,400,000.00
	\$ 92,287,000.00	\$ 82,646,000.00	\$ 9,641,000.00

SOMMAIRE

Compte Ordinaire:

Revenus ordinaires.....	92,542,000.00
Dépenses ordinaires.....	82,646,000.00

Surplus au Compte Ordinaire..... \$ 9,896,000.00

Compte "Immobilisations"..... \$ 9,641,000.00

Il ressort des tableaux qui précèdent et qui reposent sur l'expérience effective de dix mois et une prévision pour deux mois que, sur tous comptes, l'exercice accusera un nouvel excédent qui peut être évalué cette fois à environ \$255,000. En d'autres termes, la Province a de nouveau adapté ses dépenses à ses moyens; j'aurai quelque chose à ajouter sur ce sujet dans quelques instants.

Comme on le constatera en se reportant aux tableaux que j'ai soumis, les revenus de l'année courante sont évalués à \$92,542,000.

Prévisions pour l'exercice 1944-45.

Je soumets maintenant de nouveaux tableaux qui se réfèrent au prochain exercice.

PROVINCE DE QUÉBEC

**REVENUS ORDINAIRES PROBABLES POUR L'EXERCICE
FINANCIER 1944-45**

REVENUS ORDINAIRES:

Provenant de taxes:

Trésor, Bureau du Revenu:		
Loi des véhicules-automobiles.....	7,300,000.00	
Taxe sur la gazoline.....	11,800,000.00	
Droits sur les successions.....	9,500,000.00	
Taxes sur corporations.....	15,720,000.00	
Taxes sur transferts de valeurs.....	300,000.00	
Licences d'hôtels, restaurants, etc.....	330,000.00	
Taxe sur le revenu.....	2,470,000.00	
Taxe de vente.....	11,700,000.00	
Taxe sur le tabac.....	4,200,000.00	
Autres taxes.....	43,000.00	
	<hr/>	
	63,363,000.00	
Trésor, Bureau des Assurances.....		
Loi des liqueurs alcooliques, permis et droits.....	126,000.00	
Secrétariat de la province.....	3,000,000.00	
Travaux publics.....	398,000.00	
Travail.....	36,000.00	
Chasse.....	100,000.00	
Procureur général.....	29,000.00	
	175,000.00	67,227,000.00

Provenant d'autres sources:

Subside de la Puissance du Canada (basé sur la population).....		2,739,129.00
Intérêts:		
Placements de fonds d'amortissement.....	1,700,000.00	
Divers comptes.....	341,000.00	2,041,000.00
<hr/>		
Commission des liqueurs de Québec:		
Compte de commerce.....	9,000,000.00	
Moins: Subvention à l'Assistance publique.....	1,000,000.00	8,000,000.00
<hr/>		
Richesses naturelles:		
Terres et forêts.....	7,400,000.00	
Mines.....	2,036,000.00	
Chasse.....	398,000.00	
Pêcheries.....	62,000.00	
Colonisation.....	132,000.00	10,028,000.00
<hr/>		
Honoraires, divers départements.....		660,000.00
Amendes, etc., divers départements.....		584,000.00
Divers, différents départements.....		1,280,000.00
		<hr/>
		\$ 92,559,129.00

PROVINCE DE QUÉBEC

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - ORDINAIRES ET EN
IMMOBILISATIONS**

Pour l'exercice financier 1944-45

Départements	Total	DÉPENSES	
		Ordinaires	En immobili- sations
Affaires municipales	161,600.00	161,600.00	—
Agriculture	6,807,250.00	6,800,000.00	7,250.00
Bureau de reconstruction économique	4,000.00	4,000.00	—
Chasse	544,500.00	544,500.00	—
Colonisation	3,967,000.00	3,967,000.00	—
Conseil Exécutif	1,527,650.00	1,527,650.00	—
Industrie et Commerce	522,550.00	522,550.00	—
Instruction publique	9,589,470.00	9,589,470.00	—
Législation	1,100,000.00	1,100,000.00	—
Mines	683,000.00	683,000.00	—
Pêcheries	640,000.00	500,000.00	140,000.00
Procureur général	4,425,000.00	4,425,000.00	—
Santé et Bien-Etre Social	5,768,500.00	5,698,500.00	70,000.00
Secrétariat de la Province	4,432,500.00	4,266,500.00	166,000.00
Terres et Forêts	2,704,500.00	2,691,000.00	13,500.00
Travail	7,955,000.00	7,955,000.00	—
Travaux publics	4,600,500.00	4,100,000.00	500,500.00
Trésor	21,950,161.00	21,950,161.00	—
Voirie	14,900,000.00	8,400,000.00	6,500,000.00
	\$ 92,283,181.00	\$ 84,885,931.00	\$ 7,397,250.00

SOMMAIRE

Compte Ordinaire :

Revenus ordinaires	92,559,129.00
Dépenses ordinaires	84,885,931.00

Surplus au Compte Ordinaire \$ 7,673,198.00

Compte "Immobilisations" \$ 7,397,250.00

Il ressort des tableaux qui précèdent que les revenus totaux pour l'année prochaine s'élèveront à un chiffre sensiblement égal à ceux de l'exercice en cours. On prévoit pour l'année prochaine des revenus se montant à \$92,559,129. Les dépenses prévues au compte ordinaire sont évaluées à \$84,885,931. ce qui représente, au compte ordinaire, un surplus de \$7,673,198. Les dépenses en immobilisations se limitent à \$7,397,250. Le résultat sur tous comptes est ainsi pour l'exercice 1944/45, un excédent global de \$275,948.

Je dois attirer l'attention de la Chambre sur le fait que les revenus au titre de la taxe de vente sont évalués pour l'année prochaine à \$11,700,000. à comparer à \$13,158,000. pour l'année en cours. Cette réduction de \$1,458,000. est prévue pour tenir compte des amendements à la Loi de la taxe de vente qui seront prochainement soumis à la Chambre et qui auront pour effet d'exonérer un certain nombre d'articles d'usage courant.

D'autre part, les droits de succession qui, au cours de l'année courante, rapporteront environ \$6,600,000. sont évalués pour l'année prochaine à \$9,500,000. C'est sur la base de l'expérience acquise que repose ce dernier chiffre supérieur au premier; en effet la somme de \$9,500,000. représente un chiffre légèrement inférieur à la moyenne annuelle des cinq années précédentes. Cette évaluation semble donc être justifiée.

En ce qui concerne les dépenses à prévoir au cours du prochain exercice, il convient de signaler que le Gouvernement doit faire face au compte ordinaire, à même ses revenus à des augmentations de dépenses qui sont inévitables dans certains départements et qui s'élèveront à environ \$5,000,000. Les éléments principaux de cette augmentation sont un crédit de \$700,000. inscrit dans le budget du Département de l'Agriculture pour le paiement de la prime sur le fromage, dépense qui, l'année dernière, a été couverte par un mandat spécial sans prévision dans le budget. D'autre part, l'achat de semences coûtera une somme supplémentaire de \$350,000.

Les pensions de vieillesse, les pensions pour les aveugles et les mères nécessiteuses absorberont un montant additionnel de \$1,000,000. Les désastres subis dans les Cantons de l'Est à la suite des pluies torrentielles et des inondations qui en furent la conséquence, inondations qui ont emporté des ponts et endommagé d'autres travaux publics, entraîneront un supplément de dépenses de \$500,000. Le rajustement des salaires des fonctionnaires et employés du Gouvernement représente une dépense complémentaire de \$1,000,000. D'autres dépenses nouvelles et inévitables, réparties dans divers départements, portent à \$5,000,000. environ le total de ces divers crédits nouveaux.

Malgré cette augmentation de charges, il a été possible, grâce à la coopération sincère et empressée de tous les départements, de maintenir le total du budget à un chiffre très voisin des dépenses probables de l'exercice en cours.

Politique financière du Gouvernement.

Un mot sur les fonds d'amortissement. Depuis que le présent Gouvernement détient le pouvoir, une somme totale de \$35,000,000. a été versée dans les différents fonds d'amortissement institués pour faciliter le remboursement des obligations à leurs échéances respectives. Ceci veut dire que nous remboursons actuellement les dettes de la Province à raison d'au delà de \$150,000. par semaine alors que nos prédécesseurs les avaient augmentées à raison de un million pendant chaque semaine qu'ils détenaient le pouvoir. Il peut au premier abord paraître curieux à une personne qui n'est pas versée dans la comptabilité, que la dette consolidée de la Province n'accuse pas immédiatement une réduction correspondante d'un montant équivalent. L'explication est très simple. La première année de la gestion du présent Gouvernement qui exécutait le budget du régime précédent, s'est traduite par un déficit de \$52,000,000. et l'année suivante accusait un déficit de \$16,000,000. Un emprunt spécial, s'élevant au montant minime d'environ \$2,500,000., fut lancé pour liquider certains comptes dus à la Ville de Montréal.

Le Gouvernement a en outre assumé comme obligations directes certains éléments de passif qui avaient été antérieurement considérés du point de vue technique comme des obligations indirectes bien qu'elles fussent gagées sur le crédit de la Province. Je songe spécialement à la prise en charge, par la Province, comme obligations directes, des dépenses des écoles spécialisées s'élevant à \$2,183,000., du Pont du Lac St-Louis et de son passif s'élevant à la somme de \$2,885,000. et au refinancement, sous la forme d'une obligation directe, du montant emprunté pour liquider les dettes du Séminaire de St-Sulpice. Il faut, bien entendu, tenir compte, sous les rubriques appropriées, de ces virements. On trouvera dans les Comptes Publics des détails complets sur ces opérations.

Me serait-il maintenant permis d'indiquer les raisons pour lesquelles le Gouvernement a jugé nécessaire de prendre les mesures auxquelles il a eu recours et les motifs qui l'ont inspiré dans ses efforts tendant à stabiliser et à assainir la situation financière de la Province.

De saines finances constituent le fondement d'une économie prospère. La gestion des deniers publics par les représentants élus du peuple n'affecte pas seulement l'administration publique; elle exerce inévitablement son influence sur la communauté tout entière.

Tout en se rendant pleinement compte qu'une situation financière saine représente un élément nécessaire pour le progrès économique du pays, le Gouvernement n'a pas perdu de vue que de saines finances ne constituent en un sens qu'une vertu négative; elles permettent le progrès mais ne le constituent pas. Il est méritoire d'éviter le gaspillage et de comprimer les dépenses dans les limites des revenus car on facilite ainsi un développement progressif. Le Gouvernement a été pleinement conscient de cet aspect des affaires publiques.

Tout en pratiquant de sains principes d'économie, il a engagé de généreuses dépenses pour des objets dignes d'intérêt. L'énorme augmentation du budget et des dépenses pour l'Instruction Publique constitue le fait le plus saillant dans ce domaine au cours des cinq dernières années.

Dans le budget de 1939/40, la dotation du département de l'Instruction Publique était de \$3,669,000.; l'année prochaine elle s'élèvera à \$9,589,000. Au cours de la première de ces périodes une somme de \$1,836,000. était attribuée au Secrétariat; l'année prochaine elle sera de \$4,432,500. C'est ainsi que désireux qu'il était de donner de l'impulsion à la cause de l'Instruction Publique dont l'importance est si vitale pour le développement de la Province, le Gouvernement a augmenté les budgets de ces deux départements de \$5,500,000. en 1939/40 sous l'égide du Gouvernement antérieur, à une somme supérieure à \$14,000,000. en 1944-45.

S'ajoutent à ces crédits, les prévisions que comportent les budgets d'autres ministères pour venir en aide à des institutions d'enseignement. Je vise notamment le Département de l'Agriculture et le Département des Mines. Le Gouvernement est convaincu que l'Instruction constitue le bien le plus précieux qu'il peut offrir à la génération qui monte. L'éducation représente une forme de richesse qui ne perd jamais sa valeur; elle ne peut jamais être détruite; elle constitue l'arme intangible, l'épée invisible au moyen de laquelle la jeunesse peut le mieux affronter les luttes de l'existence.

La politique raisonnée à longue échéance, à laquelle se sont attachés avec tant de dévouement le Premier Ministre et le Secrétaire de la Province, aura d'infinies répercussions avantageuses sur l'avenir de la Province et de ses enfants.

De saines finances ont contribué à rendre possible cette avance considérable sur la voie du progrès.

Le Département de la Santé et du Bien-être Social constitue un autre ministère qui utilise pleinement les ressources mises à sa disposition pour assurer l'exécution des vastes œuvres humanitaires qui sont de son ressort. Une lutte journalière est engagée contre la maladie et on ne néglige aucun effort pour attaquer le mal à sa racine. L'augmentation du nombre des Unités Sanitaires représente un aspect de l'important travail de prévention que l'on s'attache à mener à bonne fin. On s'efforce également de dépister scientifiquement et de faire disparaître la tuberculose. On voue des soins particuliers à la guérison des malades. Les versements aux hôpitaux pour les malades indigents ont été sensiblement augmentés à partir d'août 1943.

Une condition préalable au progrès après la guerre est l'instauration d'un régime de stabilité sociale et économique. Le présent Gouvernement n'a pas hésité à légiférer à cette fin et il n'a pas reculé devant

l'application des lois qu'il avait promulguées. Le but de cette législation n'est pas d'avantager une partie ou une classe quelconque de la communauté mais elle vise au bien général. Il ne peut pas y avoir de stabilité économique sans sécurité sociale.

Sécurité sociale.

Qu'il me soit permis de formuler quelques observations à propos de la sécurité sociale. On peut s'étonner que je traite très peu de cette question au cours de ce discours, mais la cause n'est pas difficile à trouver. La politique du Gouvernement à ce sujet a été annoncée et répétée maintes fois. Dans le discours sur le budget de l'année dernière, on trouvera l'exposé du point de vue du Gouvernement, et je tiens à dire que le Gouvernement n'a pas modifié son attitude.

Nous ne nous faisons pas l'illusion que l'État peut tout faire, ni qu'il doit tout faire. C'est la liberté d'initiative qui est à la base de toute prospérité. Sans l'espoir d'améliorer sa situation économique, un homme est dépourvu d'initiative. On cherche parfois à faire croire au public que seules les lois peuvent créer la richesse. C'est une erreur fondamentale. Les meilleures lois au monde ne peuvent faire autre chose que de créer des conditions favorables pour celui qui veut travailler et progresser.

Une terre ne se cultive pas par des lois. Il faut des bras forts et une volonté ferme.

Il existe actuellement au Canada un parti politique qui passe son temps à dire au public qu'en centralisant tout on guérira tous les maux du monde. La C.C.F. veut mettre fin aux monopoles en créant un sur-monopole. Elle veut établir un monopole des monopoles. Ses dirigeants se croient les hommes tout indiqués par la Providence pour tout gérer. Est-ce que ce ne serait pas là la dictature économique à outrance ?

Pour ne traiter que d'un élément de leur programme—celui d'étatiser et de centraliser, entre leurs mains à Ottawa, toutes les banques à charte du pays. Ils voudraient assumer le contrôle complet de toutes les finances.

Voyez-vous, Monsieur l'Orateur, quel serait le résultat pour les provinces du Canada de l'application d'une telle politique ? Au bout de peu de temps, les provinces ne seraient que des vains mots, et leur nom ne serait que des souvenirs historiques. Sous un tel régime, le trésorier d'une province quelconque serait obligé de se rendre à Ottawa le chapeau à la main demander la permission d'administrer son département. Il serait obligé de demander la permission d'ouvrir un compte de banque, d'avoir les facilités normales et usuelles d'avances de fonds en anticipation des recettes de revenus. S'il voulait emprunter, ou même renouveler les emprunts existants, il lui faudrait encore l'appro-

bation de ces messieurs. Telle permission et telle approbation seraient sans doute accordées, mais qu'est-ce qu'il y aurait pour empêcher un gouvernement C.C.F. d'y mettre les conditions qui bon lui sembleraient? Il pourrait passer le couteau à la gorge d'une province. Il pourrait la paralyser dans toutes ses activités économiques.

Que les électeurs du pays se mettent en garde !

Tout ce que j'ai à dire sur la sécurité sociale se trouve exprimé dans la phrase dont je me suis servi il y a un an, à savoir: "Un foyer et du travail pour chaque individu constituent la meilleure forme possible de sécurité sociale".

Un bon emploi équitablement rémunéré qui permettra à un individu normal de vivre en paix et lui donnera l'occasion d'élever d'une manière convenable sa famille, constitue donc l'élément principal de la sécurité sociale. Tout individu devrait être en mesure de donner à ses enfants une éducation qui leur permettra d'améliorer leur situation dans la vie s'ils font preuve d'application au travail.

Conclusion.

Les problèmes d'ordre social et économique ne disparaîtront pas à la fin de la guerre. Le Gouvernement a pris les mesures nécessaires pour que ses finances lui permettent d'entreprendre les travaux publics nécessaires, à une échelle en fonction des exigences de la période d'adaptation de l'économie de guerre à l'économie de paix.

Le marché des obligations de la Province de Québec qui, il y a cinq ans, était saturé d'émissions à court terme, en est maintenant largement dégagé. Pendant les deux années qui vont suivre, les échéances d'obligations détenues par le public s'élèvent à des montants insignifiants. La Province est en mesure de bénéficier de l'assainissement de son crédit et d'en faire profiter les citoyens. C'est avec fierté et satisfaction que le Gouvernement peut proclamer qu'au point de vue financier, la Province de Québec peut envisager l'avenir avec courage et confiance.

Au cours du présent discours nous nous sommes efforcés de traiter seulement des problèmes d'ordre financier intéressant notre Province. Il ne faut pas croire que cette attitude a été dictée par une incompréhension de tout ce qui se passe autour de nous dans le monde, ni qu'elle implique que nous ne nous rendons pas pleinement compte que tout ce qui nous est cher est en jeu dans le conflit actuel.

C'est par l'accomplissement assidu des tâches qui nous sont assignées, au meilleur de notre capacité, que nous pouvons le mieux servir la cause commune. Le but à atteindre est la victoire et l'établissement d'un monde habitable dont les fondations reposeront non sur la force mais sur les assises éternelles des valeurs morales.